



12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt : **91401194.5**

51 Int. Cl.<sup>5</sup> : **A61J 11/00**

22 Date de dépôt : **07.05.91**

30 Priorité : **07.05.90 FR 9005733**

43 Date de publication de la demande :  
**13.11.91 Bulletin 91/46**

84 Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE FR IT LI**

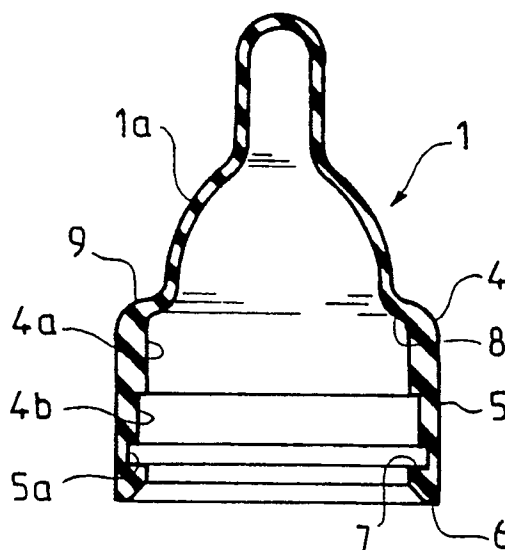
71 Demandeur : **Daghero, Eric**  
**7 Allée Louise**  
**F-92140 Clamart (FR)**  
Demandeur : **Detaye, Françoise**  
**7 Allée Louise**  
**F-92140 Clamart (FR)**

72 Inventeur : **Daghero, Eric**  
**7 Allée Louise**  
**F-92140 Clamart (FR)**  
Inventeur : **Detaye, Françoise**  
**7 Allée Louise**  
**F-92140 Clamart (FR)**

74 Mandataire : **Tanguy, Gilbert André**  
**Cabinet Tanguy, 8, rue Cèpré**  
**F-75015 Paris (FR)**

54 **Système de tétine intégrale à structure de guidage, adaptable sur un conteneur.**

57 La présente invention a pour objet un système de tétine intégrale (1), destinée à être montée sur un conteneur. Selon l'invention, la tétine proprement dite (1a) se prolonge par une zone de guidage (4) se prolongeant elle-même par une zone d'adaptation (5) à l'élément distributeur amovible ou non dudit conteneur.



**FIG.2**

La présente invention a pour objet un système de tétine intégrale, adaptable sur un conteneur.

Jusqu'à présent, on connaissait différents types de tétine en au moins deux éléments. La tétine la plus répandue était constituée d'un corps de tétine proprement que l'on combinait de façon étanche avec un élément destiné à être vissé sur le goulot d'un biberon.

Un tel type de tétine n'était connu que pour être utilisé avec des biberons et ne pouvait en aucun cas donner satisfaction par son manque d'adaptabilité à d'autres conteneurs du type flacon et bouteille.

Un objet de la présente invention est de réaliser un système de tétine intégrale susceptible de s'adapter sur n'importe quel flacon ou bouteille, que ledit conteneur soit pourvu ou non d'une structure de goulot.

La présente invention a donc pour objet un système de tétine intégrale, destiné à être monté sur un élément distributeur solidaire d'un conteneur ou amovible, caractérisé en ce qu'elle est constituée d'une zone de succion se prolongeant par une zone de guidage qui se prolonge elle-même par une zone d'adaptation à l'élément distributeur.

Selon une forme de réalisation préférée, la zone d'adaptation comporte au moins une structure de clipsage interne, par exemple une nervure périphérique, destinée à venir s'engager sur une structure complémentaire, par exemple une gorge périphérique, prévue sur une face externe de l'élément distributeur du conteneur.

Selon une variante de réalisation, on a prévu au droit d'un épaulement supérieur de la zone d'adaptation, un jupon conformé pour s'adapter à des goulots de forme particulière.

Dans chacune de ces formes de réalisation, la zone de guidage comporte au moins une structure cylindrique ou tronconique destinée à s'adapter sur une structure correspondante, par exemple une structure de vissage classique ou une structure de clipsage correspondante dont la grande base est voisine de la zone d'adaptation, et des épaulements supérieur et inférieur conférant une .....

Dans chacune de ces formes de réalisation, on peut éventuellement prévoir un système d'évent.

Le système de tétine selon l'invention peut être associé à un adaptateur de distribution comportant une structure destinée à venir se clipser dans la gorge périphérique de la tétine, cette structure se prolongeant par une zone fileté externe et/ou interne.

Les systèmes de tétine de l'invention, leurs capuchons et leurs adaptateurs, sont fabriqués en toutes matières possédant les caractéristiques mécaniques de résilience et de résistance aux agents chimiques, appropriées à l'usage, de préférence en une même matière, par exemple du type élastomère.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la descrip-

tion suivante, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 est une vue en éclaté d'une forme de réalisation préférée de système de tétine selon l'invention ;

la figure 2 est une vue en coupe longitudinale axiale d'une première forme de réalisation du système de tétine selon l'invention ;

la figure 3 est une vue en coupe longitudinale axiale d'une seconde forme de réalisation du système de tétine selon l'invention ; et

la figure 4 est une vue en coupe longitudinale axiale d'une seconde forme de réalisation de l'adaptateur au système de tétine selon l'invention.

En se référant plus précisément à la Figure 1, on voit que le système de tétine 1 selon l'invention est associé d'une part, à un capuchon 2 et d'autre part, à un adaptateur 3 pourvu d'un filetage intérieur, 3e, d'une bride inférieure 3a délimitant avec un épaulement 3c une gorge de clipsage 3c.

Dans le mode de réalisation de la Figure 2, la tétine 1 présente une zone de succion proprement dite 1a se prolongeant par une zone de guidage 4 comportant deux épaulements de guidage de configuration cylindrique 4a, 4b et par une zone d'adaptation 5 présentant une gorge interne périphérique 5a destinée à recevoir par clipsage une structure en relief prévue sur l'élément distributeur d'un conteneur.

Dans la variante de réalisation représentée sur la Figure 3, on a prévu sur l'épaulement 8 un jupon de forme cylindrique ou conique 10 dont la longueur est de 40 à 90 % celle de la jupe ou zone d'adaptation 5. Ce jupon est conformé pour s'adapter à des goulots de récipients particuliers.

Grâce à la double solution d'étanchéité constituée d'une part par l'épaulement inférieur 7 et d'autre part par l'épaulement supérieur interne 8, ces formes de réalisation constituent un progrès certain dans le domaine des tétines.

Sur la Figure 4 est représenté l'adaptateur 3 présentant une bride d'extrémité 3a destinée à venir s'engager dans la gorge 5a du système de tétine 1. Cette bride 3a définit une gorge 3b avec un épaulement 3c qui vient porter contre le bord inférieur périphérique 6 de la tétine 1. Au-delà de l'épaulement 3c est ménagé un filetage externe 3d adapté à un goulot de conteneur.

Il est clair que l'invention n'est nullement limitée aux trois modes de réalisation décrits ci-dessus en référence aux dessins annexés, mais qu'elle englobe toutes les modifications et variantes à la portée de l'homme de l'art, issues du même principe de base. C'est ainsi qu'on peut envisager d'autres types de solidarisation du système de tétine au conteneur. De même, des systèmes de tétine de l'invention peuvent être pourvus d'un évent destiné à faciliter l'écoule-

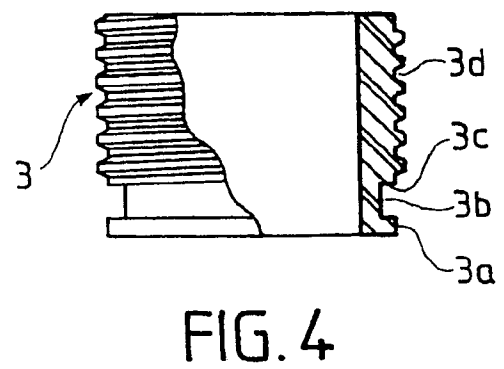
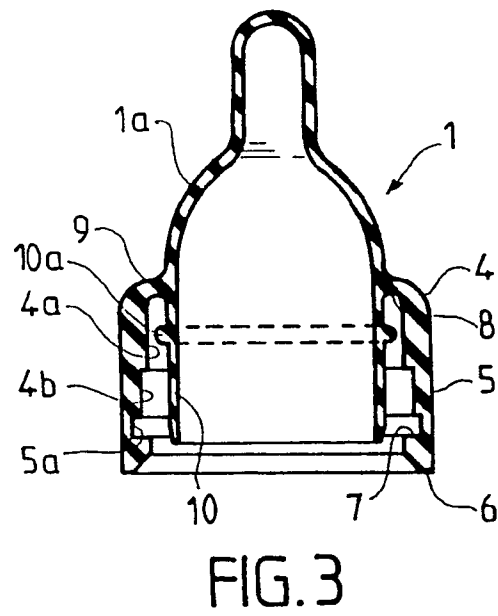
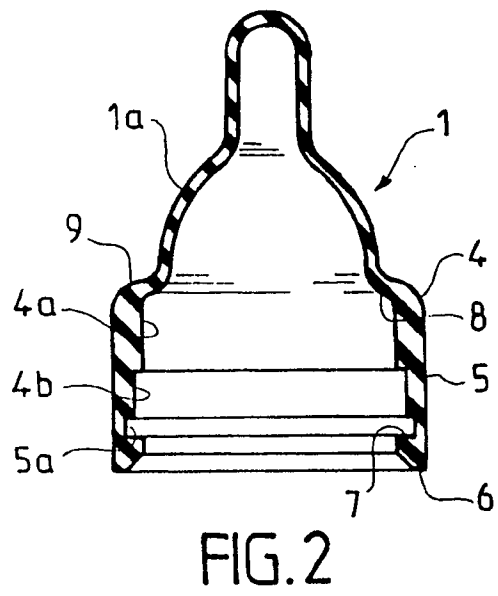
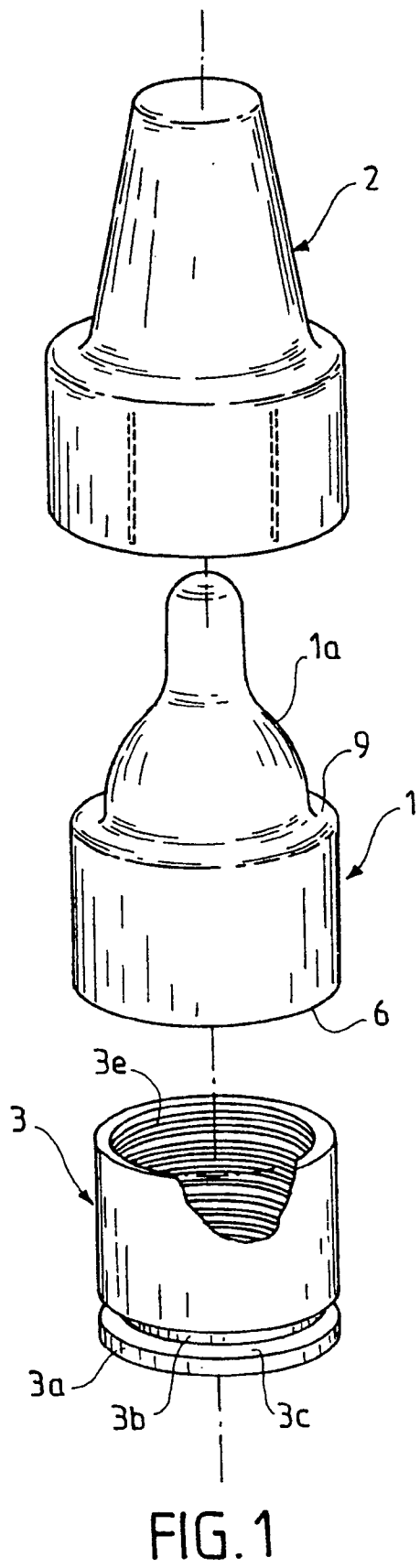
ment du contenu du conteneur par l'orifice de sortie du système de tétine. En outre, on peut envisager, soit de fournir un système de tétine avec le conteneur, soit de réaliser un bouchage hermétique du conteneur par la tétine, obtenant ainsi un ensemble système de tétine/conteneur d'un seul tenant pouvant être directement commercialisé.

De même, la tétine peut également, lors du vissage sur le conteneur, comporter des moyens, par exemple une structure interne, agissant pour détruire ou percer le dispositif d'étanchéité du conteneur.

Le diamètre interne de la jupe de la tétine se situe dans la plage de 1 à 6 cm, sa hauteur de 1 à 5 cm, le jupon étant de préférence dans la plage de 40 à 100 % de la hauteur de la tétine. La tétine vient de préférence de moulage d'un seul tenant et est constituée avantageusement d'un matériau unique présentant les caractéristiques appropriées de résilience et de résistance mécanique et aux agents chimiques, par exemple en un élastomère naturel ou synthétique.

### Revendications

1. Système de tétine intégrale destinée à être montée sur un élément distributeur solidaire d'un conteneur ou amovible sur ce dernier, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'une zone de succion (1a) se prolongeant par une zone de guidage (4) qui se prolonge elle-même par une zone d'adaptation (5) à l'élément distributeur du conteneur. 25
2. Système de tétine intégrale selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément d'adaptation (5) du système de tétine (1) comprend au moins une structure de clipsage interne (5a) destinée à venir s'engager avec une structure complémentaire prévue sur une face externe de l'élément distributeur du conteneur. 40
3. Système de tétine intégrale selon la revendication 5, caractérisé en ce que la structure de clipsage de l'élément d'adaptation (5) est une gorge périphérique interne (5a) destinée à recevoir une nervure ou bride périphérique externe de l'élément distributeur du conteneur. 45
4. Système de tétine intégrale selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la zone de guidage (4) comporte au moins une structure de guidage de configuration cylindrique ou tronconique (4a, 4b). 50
5. Système de tétine intégrale selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il est associé à un adaptateur de distribution comportant une structure (3a) destinée à venir se clipser dans la gorge périphérique (5a) de la tétine (1), cette structure se prolongeant par une zone filetée externe et/ou interne. 55
6. Système de tétine selon la revendication 1, caractérisé en ce que qu'il comporte une structure pour la destruction ou le perçage, lors du montage, d'un obturateur prévu sur le conteneur. 5
7. Système de tétine intégrale selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte un système d'évent. 10
8. Système de tétine intégrale selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que sont prévus sur la tétine un épaulement supérieur interne (8) et un épaulement inférieur externe (7) réalisant une solution de double étanchéité pour la tétine. 15
9. Système de tétine intégrale selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'est prévu au droit de l'épaulement (8) un jupon interne (10) se prolongeant sur 40 à 100 % de la longueur de la jupe. 20
10. Système de tétine intégrale selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la tétine est formée par moulage en une seule matière, par exemple un élastomère naturel ou synthétique. 30





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 1194

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. CL5)
X	NL-A-7 001 730 (NUTRICIA NV.) * page 7, ligne 12 - page 7, ligne 27; figures 2,4 *	1-4, 10	A61J11/00
X	DE-A-2 200 700 (KESSELRING) * le document en entier *	1, 2, 4, 8-10	
X	US-A-3 190 288 (BUTLER) * colonne 2, ligne 21 - colonne 2, ligne 71; figures *	1, 2, 4, 7, 10	
X	US-A-2 196 870 (LITTLE) * page 1, colonne de gauche, ligne 54 - page 1, colonne de droite, ligne 27; figures *	1, 2, 4, 10	
A	US-A-3 804 952 (DONALD) * figure 1 *	5	
A	CH-A-497 894 (PROPLASTO) * page 1, colonne 1, ligne 34 - page 1, colonne 2, ligne 15; figure *	6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL5)
			A61J
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 JUILLET 1991	Examineur BAERT F. G. G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1501 01.92 (P0402)